



La conduite automobile des aînés et les proches aidants

LA CONDUITE AUTOMOBILE EST UNE ACTIVITÉ COMPLEXE QUI EXIGE D'ÊTRE EN BONNE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE.

Des évaluations médicales à 75 ans, à 80 ans et tous les deux ans par la suite permettent d'assurer aux conducteurs âgés la conduite sécuritaire d'un véhicule. Ces examens peuvent mettre en évidence certaines difficultés et offrir d'autres solutions que le retrait définitif du permis de conduire (exemples : porter des verres ou ne pas conduire sur les autoroutes).

Lors de ces évaluations, le médecin pose des questions sur les antécédents médicaux et fait subir un examen physique complet. Il passe également en revue les médicaments que prend la personne et procède à d'autres examens au besoin.

Soyez rassurés! Peu de contrôles médicaux se traduisent par la perte du permis. Ainsi :

- > 50 % conservent leur permis avec une ou des conditions;
- > 45 % conservent leur permis sans condition;
- > 4 % renoncent à leur permis ou à une classe;
- > moins de 1 % voient leur permis ou une classe suspendus.

L'entourage doit rester à l'affût des signes révélateurs de la conduite automobile non sécuritaire de l'aîné. Par exemple, vous avez remarqué qu'un proche :

- > est confus lorsqu'il doit s'engager sur une route ou en sortir?
- > ne se souvient plus du parcours qu'il emprunte régulièrement?
- > s'arrête au dernier moment à une intersection ou omet de s'arrêter?
- > a besoin d'un passager pour l'aider dans sa conduite?
- > a de la difficulté lorsqu'il doit reculer son véhicule?
- > se fait klaxonner ou interpeller régulièrement par les autres conducteurs qu'il rencontre sur la route?

Les proches de la famille et les amis doivent discuter ouvertement des problèmes liés à la conduite automobile.

S'il y a lieu, invitez l'aîné à consulter un professionnel de la santé, à rafraîchir ses connaissances, à revoir ses techniques de conduite ou à envisager d'autres moyens de se déplacer. Certains aînés décident eux-mêmes de mettre un terme à la conduite automobile.

Parfois, l'aîné doit simplement changer ses habitudes de conduite, par exemple :

- > circuler en dehors des heures de pointe;
- > planifier les longs trajets et prévoir des périodes de repos;
- > conduire dans des endroits familiers;
- > éviter de conduire la nuit et par mauvais temps;
- > éviter de conduire lorsqu'il ne se sent pas bien ou qu'il prend des médicaments qui peuvent diminuer la concentration ou occasionner de la somnolence;
- > choisir une voiture qui peut faciliter la tâche (transmission automatique, vitre électrique, etc.).



SOLUTIONS DE RECHANGE

Pour certains, le covoiturage avec des personnes de leur famille ou avec des amis sera la solution. Ceux qui habitent les grandes villes opteront plutôt pour les services d'autobus. Pour d'autres, le taxi ou le transport adapté s'avèrent des options. Certaines personnes préféreront quant à elles les services de raccompagnement offerts par des organismes communautaires de leur région. Enfin, quelques personnes déménageront pour se rapprocher des services et de leurs proches.

LE SAVIEZ-VOUS?

Tout citoyen qui doute de la capacité d'un conducteur à conduire son véhicule de façon sécuritaire peut en aviser la Société de l'assurance automobile du Québec. Il doit décrire les faits dont il a été témoin et fournir les renseignements qui permettront d'identifier la personne concernée.

POUR NOUS JOINDRE

PAR INTERNET

saaq.gouv.qc.ca

PAR TÉLÉPHONE

Québec : 418 643-7620

Montréal : 514 873-7620

Ailleurs : 1 800 361-7620

(Québec, Canada, États-Unis)

PAR TÉLÉSCRIPTEUR

Personnes sourdes ou malentendantes

Montréal : 514 954-7763

Ailleurs au Québec : 1 800 565-7763

PAR LA POSTE

Société de l'assurance automobile du Québec

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

EN PERSONNE

À l'un de nos centres de services.

Avant de vous déplacer, téléphonez-nous.

Dans la majorité des cas, vous pourrez obtenir l'information désirée sans vous déplacer.